

## **MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 du PLU de la commune-déléguée d'Évires**

### **Fiche d'examen au cas par cas**

*Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.*

*En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.*

***Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.***

*Les liens Internet sont donnés à titre indicatif*

#### **1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement**

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	<b>Modification simplifiée n°1 du P.L.U. de la commune-déléguée d'Évires (commune de Fillière)</b>
<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	/
De même, connaissez-vous la date	/

prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	
---	--

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Madame la Présidente du Grand Annecy
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Grand Annecy 46 avenue des Iles 74000 ANNECY 04 80 48 07 37
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
<b>Oui</b> <i>Le SCoT du Bassin Annécien approuvé en février 2014.</i>	<i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
<b>Oui</b> <i>Le territoire d'Évires est couvert par un PLU, approuvé en décembre 2019, qui n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</i>	<i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> <i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	<i>1478 habitants en 2017 (commune-déléguée)</i>
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	<i>1 949 hectares (commune-déléguée)</i>

<p>Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?</p>	<p><i>La modification simplifiée n°1 n'a pas d'impact sur ce point puisqu'il s'agit uniquement de corriger des oublis ou des erreurs matérielles, ou encore de mettre à jour le règlement sur la desserte par les réseaux, en cohérence avec le schéma directeur d'assainissement opposable.</i></p>																																																																																																				
<p>Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.</p> <p><b>Annexe à joindre :</b> <i>document graphique du plan en vigueur ou du projet</i></p>	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <table border="1" data-bbox="760 426 1339 1459"> <thead> <tr> <th colspan="4">Projet de Révision n°2 / surfaces (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Ua "Chef-lieu"</td> <td>9,76</td> </tr> <tr> <td colspan="3">U périphériques</td> <td>71,74</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Ub</td> <td>19,52</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Uc</td> <td>52,22</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Ux</td> <td>3,50</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Ue</td> <td>49,30</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Uer</td> <td>47,17</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Sous-total</b></td> <td><b>134,30</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">1AU(i)</td> <td>6,68</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>1AUa</td> <td>0,42</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>1AUb</td> <td>2,28</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>1AUc</td> <td>3,10</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>1AUe</td> <td>0,88</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Sous-total</b></td> <td><b>6,68</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">A</td> <td>1248,05</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Sous-total</b></td> <td><b>1248,05</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3">N</td> <td>551,28</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Ne</td> <td>3,49</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Nzh</td> <td>59,74</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Na</td> <td>2,07</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>Nm</td> <td>3,17</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Sous-total</b></td> <td><b>551,28</b></td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td>1940,31</td> </tr> <tr> <td></td> <td>dont</td> <td>EBC</td> <td>16,52</td> </tr> </tbody> </table>	Projet de Révision n°2 / surfaces (ha)				Ua "Chef-lieu"			9,76	U périphériques			71,74		dont	Ub	19,52		dont	Uc	52,22	Ux			3,50	Ue			49,30		dont	Uer	47,17	<b>Sous-total</b>			<b>134,30</b>	1AU(i)			6,68		dont	1AUa	0,42		dont	1AUb	2,28		dont	1AUc	3,10		dont	1AUe	0,88	<b>Sous-total</b>			<b>6,68</b>	A			1248,05	<b>Sous-total</b>			<b>1248,05</b>	N			551,28		dont	Ne	3,49		dont	Nzh	59,74		dont	Na	2,07		dont	Nm	3,17	<b>Sous-total</b>			<b>551,28</b>				1940,31		dont	EBC	16,52
Projet de Révision n°2 / surfaces (ha)																																																																																																					
Ua "Chef-lieu"			9,76																																																																																																		
U périphériques			71,74																																																																																																		
	dont	Ub	19,52																																																																																																		
	dont	Uc	52,22																																																																																																		
Ux			3,50																																																																																																		
Ue			49,30																																																																																																		
	dont	Uer	47,17																																																																																																		
<b>Sous-total</b>			<b>134,30</b>																																																																																																		
1AU(i)			6,68																																																																																																		
	dont	1AUa	0,42																																																																																																		
	dont	1AUb	2,28																																																																																																		
	dont	1AUc	3,10																																																																																																		
	dont	1AUe	0,88																																																																																																		
<b>Sous-total</b>			<b>6,68</b>																																																																																																		
A			1248,05																																																																																																		
<b>Sous-total</b>			<b>1248,05</b>																																																																																																		
N			551,28																																																																																																		
	dont	Ne	3,49																																																																																																		
	dont	Nzh	59,74																																																																																																		
	dont	Na	2,07																																																																																																		
	dont	Nm	3,17																																																																																																		
<b>Sous-total</b>			<b>551,28</b>																																																																																																		
			1940,31																																																																																																		
	dont	EBC	16,52																																																																																																		

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre :** *pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)*

**ANNEXE 2 : PLAN DE ZONAGE ACTUEL DU PLU D'ÉVIRES**

**ANNEXE 3 : RÈGLEMENT ACTUEL DU PLU D'ÉVIRES**

**ANNEXE 4 : PADD DU PLU D'ÉVIRES**

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

**Annexe 5 :** ~~délibération engageant la procédure~~ **arrêté engageant la procédure**

**Par exemple :**

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La modification a pour but :

- De rectifier une erreur matérielle portant sur l'omission dans l'écriture du règlement de la zone N de prescriptions relatives aux secteurs naturels d'équipements publics et d'intérêt collectif.
- De rectifier les prescriptions réglementaires sur les réseaux (article 9) pour une meilleure cohérence avec les dispositions des annexes sanitaires eaux usées et eaux pluviales
- De rectifier toute autre erreur matérielle constatée.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

<input checked="" type="radio"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <b>Non</b>	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
---	----------------------------------	--

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	<b>oui</b>	<b>non</b>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		<b>NON</b>	<i>Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.</i>
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		<b>NON</b>	<i>Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?</i>

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	<b>OUI</b>		
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/</a> <i>Sélection du zonage « Loi Littoral »</i>		<b>NON</b>	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma	<b>Oui</b>		<b>Le SDAGE Rhône Méditerranée</b>

d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>			
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		Communauté d'Agglomération du Grand Annecy

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision alléguée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

**ANNEXE 6 : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIÉ.**

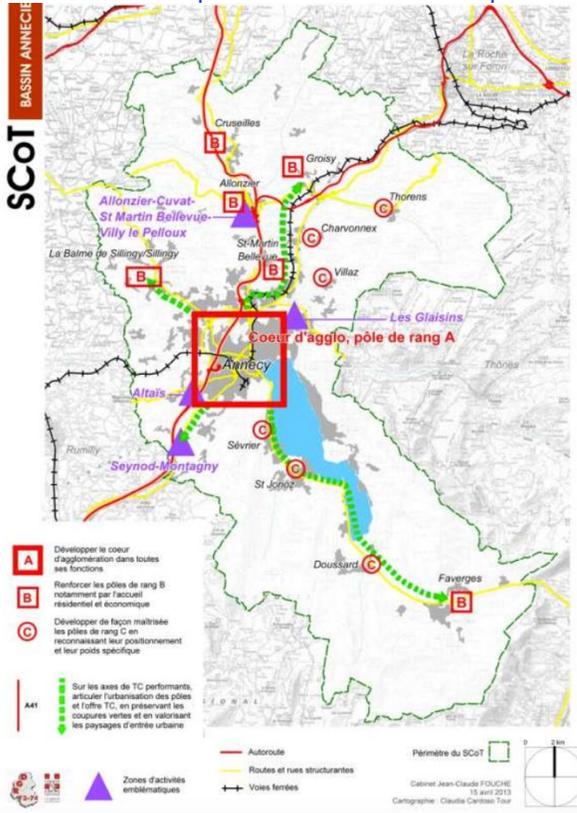
*D'autres documents sont aussi modifiés :*

- *Le document OAP est aussi modifié mais uniquement sur une erreur matérielle, où les mentions de la zone U ou 1AU correspondant à 2 OAP étaient fausses.*
- *Le règlement graphique avec la suppression d'une étiquette « Uc » au milieu de la zone A (erreur d'affichage).*

**4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine**

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de centralité urbaine</li> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• <b>Commune péri-urbaine éloignée</b></li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• Commune rurale</li> <li>• Autre : .... (précisez)</li> </ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	<b>Non concerné.</b> L'adaptation du règlement vise uniquement à modifier des erreurs ou oublis.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i> La modification simplifiée n°1 ne change pas la constructibilité du PLU.

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	56 logements vacants en 2014 soit 8,7% du parc de logements
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> <b>Non concerné.</b>
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	<b>Non concerné</b>
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	<b>Non concerné</b>
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	La modification simplifiée n°1 n'a pas pour objet de modifier la densité ou les capacités du PLU.
<i>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</i> 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN	<b>Non concerné</b>
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	<b>Non concerné</b>

<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p><i>Non concerné. La modification simplifiée du PLU ne traite pas de ce point.</i></p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Le SCoT identifie quatre zones emblématiques :</p>  <p>Le site des Glaisins, d'Allonzier et du Parc Altaïs sont des sites existants. Les sites de Seynod-Montagny et d'Allonzier-Cuvat sont en projet.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p><i>Non concerné</i></p>
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	<p><i>Non concerné</i></p>

## 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

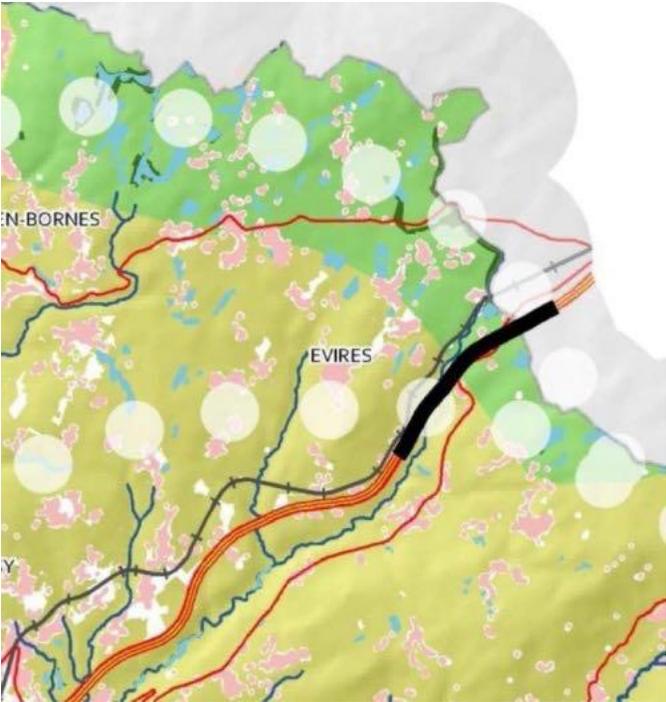
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Des espaces agricoles ?		<b>NON</b>	<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p>
Des espaces boisés ?		<b>NON</b>	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<b>NON</b>	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p>
Complétez si nécessaire			

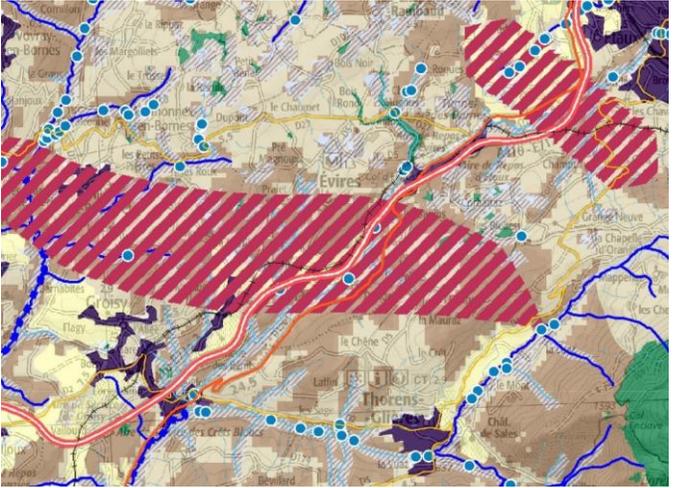
## 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

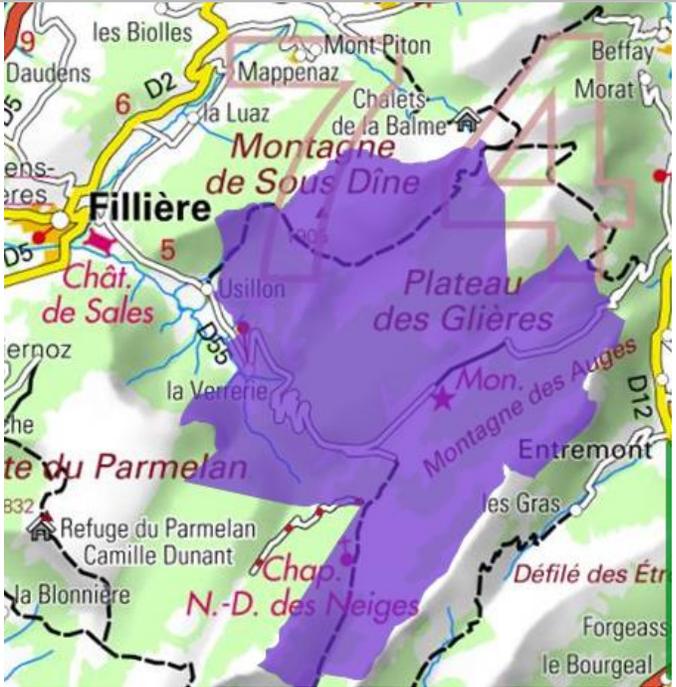
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8</a></p>		<b>NON</b>	<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p>

2.map			
Un parc naturel national ou régional ?		<b>NON</b>	
Une réserve naturelle nationale ?		<b>NON</b>	
Un espace naturel sensible ?		<b>NON</b>	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<b>OUI</b>		<p><b>ZNIEFF DE TYPE I</b>  74190001 Ensemble des zones humides du plateau des bornes  74190002 Ruisseau du couche  74190003 Etang de la glacière</p> <p><b>ZNIEFF DE TYPE II</b>  7419 Zones humides du plateau des bornes</p> <p><a href="#">La modification n'impacte pas ces périmètres.</a></p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<b>NON</b>	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>	<b>OUI</b>		<p><b>ZONES HUMIDES</b></p> <p>74ASTERS0042 - La Combe du Feu Sud-Est / au Sud-Ouest du point coté 932 m  74ASTERS0088 - Le Platon Nord / Crêt de La Buche Sud-Est</p> <p>74ASTERS0089 - Les Morts Sud-Est / Le Vernay Nord (point coté 854 m)  74ASTERS0090 - Dralet Est-Sud-Est / Petit Béné Nord  74ASTERS0091 - Riggaz Sud-Sud-Ouest / La Ramuse Nord  74ASTERS0092 - Mont Béné  74ASTERS0093 - Les Aroles / Pré Magnoux Nord-Est  74ASTERS0094 - Marmiton Ouest / au Sud du Marais des Pralets  74ASTERS0095 - Pré Magnoux Est / Crêt Bazon Nord-Ouest</p> <p>74ASTERS0124 - La Glacière / au Sud du point coté 766 m  74ASTERS0209 - Crêt de la Gouette Sud / Mouille Gonin  74ASTERS0210 - La Mouille d'Arve  74ASTERS0807 - Mont Béné Ouest / Source de l'Etang  74ASTERS0808 - Dralet Ouest / au Sud du point coté 946 m</p> <p>74ASTERS0809 - Les Morts Sud / Ouest du point coté 850 m  74ASTERS0810 - Marais des Pralets / au Sud du croisement coté 834 m  74ASTERS0811 - Chalut Est / au Nord du point coté 814 m  74ASTERS0814 - Dupont Nord-Nord-Est / Crêt Dian Sud-Est</p> <p>74ASTERS0816 - Le Cry Est / Crêt du Merle Ouest  74ASTERS0817 - L'Allemand / au Nord du point coté 851 m  74ASTERS0818 - Riggaz Sud-Est / au Sud-Est du point coté 918 m  74ASTERS0819 - Riggaz Est / Bois Noir  74ASTERS0821 - Le Miont Nord / à l'Est du point coté 801 m</p>

			<p>74ASTERS0822 - Crêt de la Buche Nord-Est / au Sud-Est du point coté 916 m</p> <p>74ASTERS1172 - La Platière Sud-Ouest / bord Sud de la D102, face à l'oratoire</p> <p>74ASTERS1621 - Le Chaumet Ouest</p> <p>74ASTERS1622 - Petit Béné Ouest-Sud-Ouest / au Sud-Est du point coté 940 m</p> <p>74ASTERS1623 - Riggaz Nord-Ouest / Mont Béné Sud-Est</p> <p>74ASTERS2207 - Le Marquis Nord-Ouest / 150 m au Sud-Est du point coté 852 m</p> <p>74ASTERS2208 - Le Marquis Ouest</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a></p> <p><a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a></p> <p><a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<b>OUI</b>		<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p><b><i>Le SCOT identifie le même axe que le SRCE comme principale continuité écologique à préserver</i></b></p>  <p><i>Carte du réseau écologique du SCOT du bassin annécien – Commune-</i></p>

			<p>déléguée d'Evires</p> <p>La modification simplifiée n°1 n'impacte pas ces périmètres.</p>
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.m">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.m</a></p> <p>ap</p>	OUI		 <p>Atlas cartographique du SRCE – Extrait sur la commune-déléguée d'Evires</p> <p>La modification simplifiée n°1 n'impacte pas ces périmètres.</p>
<b>4-5 Paysage, patrimoine bâti</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>

<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	 <p>Un site classé existe sur le commune nouvelle (Fillière) mais pas sur la commune-déléguée d'Évires.</p>
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		NON	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		NON	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		NON	<p><i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i></p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>		NON	
<p>Complétez si nécessaire</p>	/	/	/

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?

indirectement les points suivants ?			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	OUI	NON	La modification simplifiée n°1 n'impacte pas ces périmètres
Autres captages prioritaires ?	/	NON	/
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		<p>Depuis la mise en place de maillages entre les anciens Haut et Bas services du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière, via la Chambre de la Louvatière, l'alimentation de la commune d'Evires en eau potable est possible à partir de l'ensemble des ressources syndicales (hormis la source du Mont qui alimente un réseau isolé).</p> <p>Les périmètres de protection des captages sont établis et rendus officiels par DUP pour la plupart des ouvrages actuellement exploités.</p> <p><i>Le rapport de présentation de la révision générale du PLU indique : « Les besoins moyens resteront satisfaits à l'horizon 2030 d'après les estimations réalisées dans le cadre de la mise à jour du schéma directeur d'eau potable ».</i></p>
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	OUI		<i>La stratégie de développement urbain du PLU approuvé en 2019 repose en grande partie sur les possibilités d'assainissement des eaux usées. Ainsi, les secteurs principaux de développement (Chef-lieu, le Chaumet) ont une capacité de développement correspondant au potentiel en Equivalent Habitant (EH) des Zones de Rejet Végétalisée (ZRV) mises en place.</i>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	OUI		Le règlement du PLU impose des ouvrages de rétention pour les projets de constructions. De plus, un pourcentage d'espaces verts de pleine terre est imposé.
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>		<b>NON</b>	<p>Sur d'autres secteurs de la commune nouvelle :</p> <p>-Dépôt de mâchefers des LAPIAZ</p> <p><i>La modification simplifiée n°1 n'impacte pas ces périmètres</i></p>
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a></p>		<b>NON</b>	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.8 Risques et nuisances			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>	<b>OUI</b>		<p><i>Carte des aléas en date 2007</i></p>
<p>Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?</p>		<b>NON</b>	
<p>Nuisances ?</p>		<b>NON</b>	

<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>		<p><b>NON</b></p>	<p><i>Les nuisances sonores susceptibles d'affecter la commune-déléguée d'Evires sont liées principalement aux infrastructures routières, dont l'A 410 et la RD 1203</i></p> <p><i>Le préfet de la Haute-Savoie a désigné par arrêté préfectoral n°2011-192-0075 du 11/07/2011, les secteurs affectés par le bruit. Ainsi, sur la commune-déléguée d'Evires, sont concernées les infrastructures routières suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>l'A 410 est classée en catégorie 2 et est soumise à une bande de protection de 250 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées, à l'intérieur de laquelle les bâtiments doivent être dotés d'équipements d'isolation acoustique contre les bruits extérieurs.</i></li> <li>- <i>la RD 1203 est classée en catégorie 3 et est soumise à une bande de protection de 100 mètres de large de part et d'autre des bords de chaussées.</i></li> </ul> <p><i>La modification simplifiée n°1 n'impacte pas ce point</i></p>
<p>Complétez si nécessaire</p>			

<p><b>4.9 Air, énergie, climat</b></p>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	<p><b>OUI</b></p>		<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p><i>Réseau de TC urbain du GRAND ANNECY : réseau Sibra</i></p>
<p>Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?</p>		<p><b>NON</b></p>	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>	<p><b>OUI</b></p>		<p>Le PCET a été approuvé en Conseil communautaire le 19 décembre 2013.</p> <p>Les enjeux relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter une politique énergétique à moyen et long terme et faire du territoire de la collectivité un territoire en transition énergétique en lien avec la candidature TEPOS ou Territoire à énergie positive. Il s'agit pour cela d'accompagner les grands projets de</li> </ul>

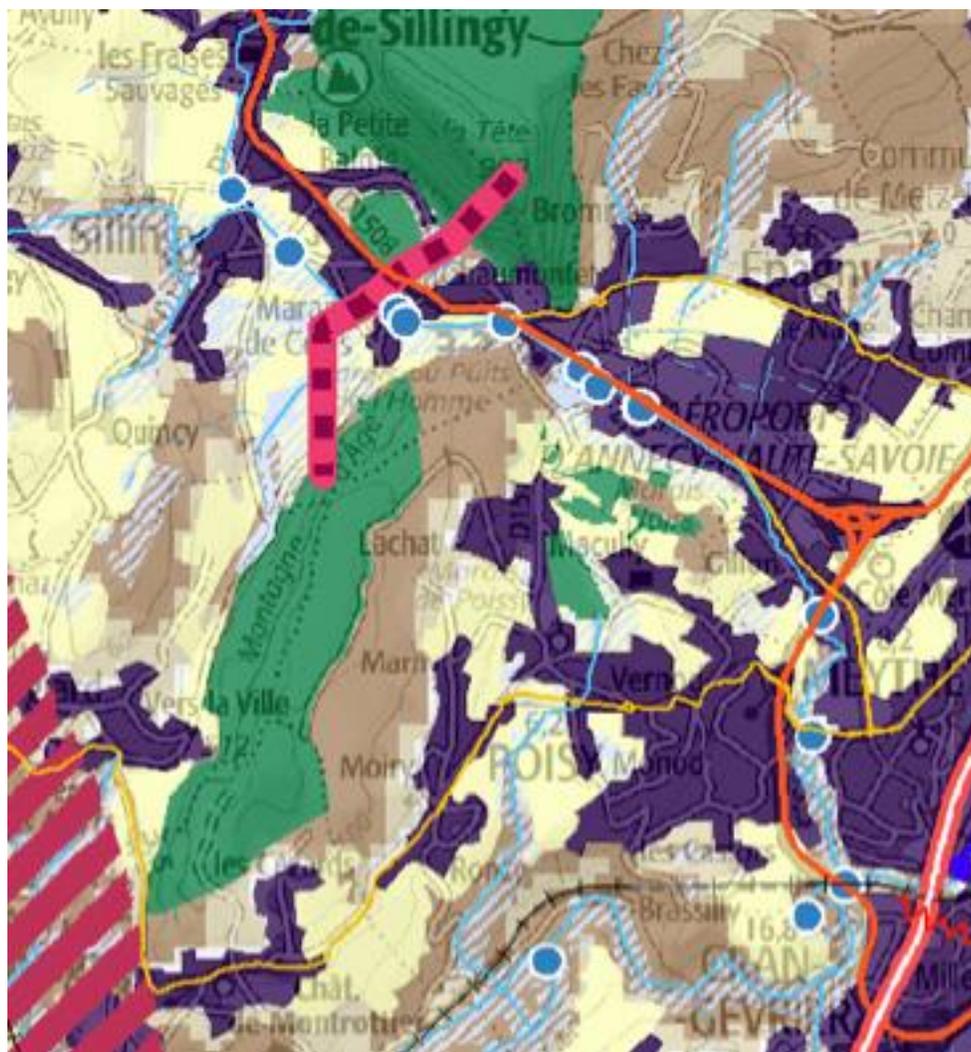
			<p>la collectivité dans un volet spécifique Énergie-climat.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétence logement : PLH et précarité énergétique</li> <li>- Compétence déplacements urbains : mobilité durable</li> <li>- Compétence aménagement du territoire : attractivité et qualité de vie du territoire en maîtrisant la consommation de l'espace</li> <li>- Compétence économie : favoriser le secteur économique en étant exemplaire dans la gestion de l'énergie et dans la conception des ZAE</li> <li>- Compétence eau : optimisation de la gestion de la ressource</li> <li>- Compétence déchets : continuer la politique de réduction et de valorisation des déchets ainsi que la sensibilisation des habitants</li> <li>- Compétence tourisme : anticiper les conséquences du changement climatique dans ce secteur (offres, impacts)</li> <li>- Améliorer la connaissance afin de prendre les mesures les plus adéquates et les plus pertinentes</li> </ul> <p>Planifier les mesures d'adaptation résultant d'une stratégie délibérée en adoptant des mesures sans regret qui permettent de diminuer la vulnérabilité quelle que soit l'ampleur du changement climatique et des mesures réversibles qui permettent le changement et l'évolution de stratégie si nécessaire</p> <p>Un deuxième PCAET est en cours de réalisation.</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire			

### 1. Annexes (rappel)

<p><b>Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;</li> <li>- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)</li> </ul>		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	o
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en	o	<b>Annexe 2</b>

vigueur		
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	ø	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	ø
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<a href="#">Annexe 5 : arrêté prescription</a>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<a href="#">Annexe 3 : règlement du PLU de 2019</a> <a href="#">Annexe 6 : projet de règlement modifié</a>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<a href="#">Annexe 4 : PADD du PLU de 2019</a>
<b>6. Signature du demandeur (personne publique responsable)</b>		
<b>Date :</b> <b>Lieu :</b> <a href="#">Annecy</a>	<b>NOM</b> <a href="#">VANDEPOORTAELE</a> <b>PRENOM</b> <a href="#">Christophe</a>  <b>SIGNATURE</b>	

1. carte 1 - Extrait du SRCE Rhône Alpes approuvé



### Les composantes de la Trame verte et bleue

**Réservoirs de biodiversité :**  
 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

**Corrédors d'importance régionale :**  
 Forêt : Objectif associé : à préserver  
 Eau : Objectif associé : à remettre en bon état

**La Trame bleue :**  
 Cours d'eau et tronçons de cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame bleue  
 - Objectif associé : à préserver  
 - Objectif associé : à remettre en bon état

**Lacs naturels**  
 Objectif associé : à remettre en bon état  
 Objectif associé : à préserver

**Espaces de mobilité et espaces de bon fonctionnement des cours d'eau**  
 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

**Zones humides - Inventaires départementaux**  
 Objectif associé : à préserver ou à remettre en bon état

### Espaces supports de la fonctionnalité écologique du territoire

Espaces perméables terrestres\* : continuités écologiques fonctionnelles assurant un rôle de corridor entre les réservoirs de biodiversité

- Perméabilité forte
- Perméabilité moyenne

Espaces perméables liés aux milieux aquatiques\*

\*selon le plan de données de perméabilité écologique (PDE) - Atlas Ecologique de l'Ariège, 2016

Grands espaces agricoles participant de la fonctionnalité écologique du territoire  
 La perméabilité de ces espaces est à préserver

### Fond cartographique

**Zones artificialisées**

**Plans d'eau**

**Cours d'eau permanents et intermittents, canaux**

**Infrastructures routières**

- Type autoroute
- Routes principales
- Routes secondaires
- Tunnels

**Infrastructures ferroviaires**

- Voies ferrées principales et LGV
- Tunnels

**Points de conflits (barrages, obstacles...)**

**Zones de conflits (barrages, obstacles, ouvrages de régulation...)**

**Régime des obstacles à l'écoulement des cours d'eau (ROE VS, mai 2013)**

**Projets d'infrastructures linéaires**

- Routes, autoroutes
- Voies ferrées
- Autres (canal, etc.)

## 2. CARTE 2 : Extrait de la carte de la trame écologique du DOO du SCoT approuvé

